





0

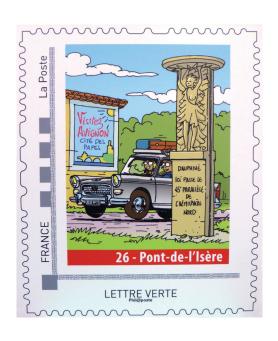
FACEBOOK Mairie-de-Pont-de-Ilsère SITE www.mairiedepontdelisere.fr



Timbre Pont-de-l'Isère

Ce timbre met à l'honneur le monument du 45° parallèle, illustré par Thierry Dubois, auteur de BD.

Il fait partie du collector sud consacré à la route nationale 7, lancé par La Poste.





Quelques nouvelles des associations



Il reste encore de belles choses à réaliser au sein du club qui se projette dans l'avenir avec de nouvelles compétitions et de nouveaux enjeux.

Nous vous invitons à nous retrouver au stade sportif Despesse où nous serons heureux de vous accueillir et de vous initier à la boule lyonnaise.

Badminton

terminé 4e sur 8.

Pour sa 2° année, le club Badminton de Pont-de-l'Isère est heureux de retrouver le parquet du gymnase pour une nouvelle saison ! Malgré de nombreux mois de coupure dus à la pandémie, nous nous sommes battus pour garder la cohésion d'un groupe et d'un projet naissant.

Le club se voit renforcé par l'arrivée de nouveaux joueurs et joueuses. Notre effectif se porte pour le moment à 23 inscriptions mais la capacité limitée d'accueil, 3 terrains et 1 créneau en semaine, nous oblige à refuser des inscriptions. Notre activité attise également l'intérêt des plus jeunes. Nous avons dû refuser une dizaine d'inscriptions d'enfants car nous ne sommes pas en mesure de les accueillir (créneau et encadrement) mais cela est encourageant et donne à réfléchir sur les axes de développement du club.

Enfin, et cela va pimenter notre projet, nous venons de nous affilier à la FFbad et intégrons la compétition en loisir. Nous allons engager une équipe en championnat loisir.

Les portes sont ouvertes le lundi soir 20 h - 22 h 30 pour venir nous voir jouer!

ADMR

La livraison de repas à domicile, avec l'ADMR de l'Hermitage.

Vous rentrez chez vous après une hospitalisation, vous êtes une personne âgée, une personne handicapée.

Vous avez la possibilité de demander la livraison de repas à domicile, de manière ponctuelle ou permanente, selon vos besoins. Les repas, issus d'une cuisine traditionnelle et de produits locaux, sont variés, équilibrés et adaptés aux régimes alimentaires.

Une attestation fiscale est adressée chaque année, pour crédit d'impôts.

Pour plus de renseignements : 04 75 25 56 80



Bibliothèque pour tous

Depuis le début de la pandémie, notre Bibliothèque CBPT a continué de recevoir les lecteurs en suivant scrupuleusement les consignes sanitaires. Les jours et les horaires ont été modifiés en fonction des instructions de notre hiérarchie.

À compter de septembre 2021, nous reprenons une activité normale pour notre public (avec pass sanitaire obligatoire pour les adultes):

- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 15h à 18h 30
- les 1er et 3e samedis de 10h à 12h

Le retour des écoles et de la crèche serait à l'ordre du jour. La cabine à livres a été fermée le 29 août 2020 et réouverte le 2 juillet 2021.

Rappel: inscription à la bibliothèque, 25 € par famille et par an (date à date) avec prêt gratuit.

Les responsables :

Jacqueline Reynaud et Arlette Bottey

Quelques nouvelles des associations

Krav-maga Pont-de-l'Isère

2021-2022

Cette année, le krav-maga a souffert de la crise sanitaire du covid. Malgré cela, nous avons continué à nous entraîner chacun chez soi, soit par vidéo ou seul (ce qui n'était pas évident). Nous remercions les adhérents qui nous sont restés fidèles, et qui ont partagé nos entrainements lorsque nous étions en extérieur, même quand le temps n'y était pas. Nous sommes heureux de nous retrouver, afin de pouvoir continuer notre sport.

Suite au forum des associations, de nombreuses personnes se sont manifestées et désirent pratiquer cet art martial (self-défense).





Les cours à Pont-de-l'Isère ont lieu tous les lundis et mercredis de 18 h 30 à 20 h, les vendredis de 19 h à 20 h 30 au gymnase de Pont-de-l'Isère. Nos instructeurs sont Lionel Avias et Jean-François Gervis.

Les cours à **Alixan** auront lieu **tous les lundis et mercredis de 19h à 20h30**, à la salle polyvalente rue du Stade. L'instructeur sera Johnny Deambrogio aidé par l'instructeur Stéphane Bohrer.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérent·e·s, et que cette année soit la meilleure.

Forum des associations

Le 3 septembre dernier, le forum des associations s'est déroulé au complexe sportif de Pont-de-l'Isère. Une nouvelle fois les associations rochelaines et pont-d'iséroises ont répondu présentes. Elles ont été récompensées par une haute fréquentation.

À noter que la nouvelle compagnie de théâtre Kaféine a attiré de nombreux comédiens en herbe, enfants et adultes, pour cette première année sur la commune.



Amicale laïque

Une nouvelle année scolaire débute pour l'Amicale laïque.

Malgré le contexte sanitaire, l'Amicale laïque a pu cette année encore aider l'école à financer ses projets scolaires, grâce à l'action sac et tombola.

Pour la tombola de fin d'année, nous voulions remercier l'ensemble des donateurs sans lesquels celle-ci n'aurait pas eu le même succès.

L'année commence et l'équipe compte peu de membres... Nous espérons remettre en place les festivités... mais pour cela il nous faut des bénévoles... pleins d'entrain. Nous allons continuer à œuvrer pour accompagner l'école dans ses projets pour l'année 2021-2022.

Nous avons besoin de VOUS pour y arriver, alors rejoignez-nous !!!

L'Amicale laïque compte sur votre présence le **dimanche 21 novembre** pour la Bourse aux jouets et aux vêtements.

Bouger O 45^e

Le club de gym poursuit ses activités avec : stretching, pilates, fitness, yoga Renseignements : 06 08 87 17 42 ou 06 16 22 77 70



GYMNASTIQUE CLUB DE PONT DE L'ISÈRE



Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal souhaite impliquer les enfants dans la vie de la commune.

Avec l'assentiment des enseignants, il a été décidé de créer un **Conseil Municipal des Enfants**. Le **CME** s'adresse aux enfants de CM1 et CM2 résidents de Pont-de-l'Isère. Il a pour but de leur faire découvrir des notions de citoyenneté et démocratie par le biais d'élections, de leur donner le goût de l'engagement et favoriser la mixité sociale.

Accompagné par des élus, le **CME** proposera des projets réalisables à l'échelle de la commune. Le projet a été présenté aux classes de CM le 1^{er} octobre. Les enfants ont respecté un calendrier électoral avec des élections en mairie le 22 octobre suivi du dépouillement le 23 octobre à la salle communale.



Nous souhaitons au Conseil Municipal des Enfants beaucoup de beaux projets à réaliser!

Écoles 2021-2022 : et c'est reparti!

Les 7 enseignants de l'école maternelle, aidés des ATSEM, ac<mark>cueillent</mark> cette année 138 <mark>enfants rép</mark>artis en 6 classes. L'écol<mark>e élémentaire a ouvert sa 12º classe dans une sal</mark>le flambant neuf. Ce ne sont pas moins de 288 élèves accueillis par une équipe de 13 enseignants.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !

Courir sur le 45^e Parallèle



Après de multiples interrogations, la décision a été prise de maintenir la manifestation prévue le dimanche 3 octobre et ce malgré les risques sur la participation, la météo !!! Ce fut une belle manifestation avec une reprise en douceur : 128 coureurs et 32 marcheurs.

Une nouveauté cette année avec un parcours « RUN & BIKE » qui a beaucoup plu aux participants mais n'a pas rencontré le succès attendu avec seulement 7 équipes.

Pour cette 4° édition, les bénéfices seront reversés à l'association ACC26 Agir Contre le Cancer. La date sera définie très prochainement.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles, signaleurs, sponsors ainsi que le Comité des Fêtes : grâce à votre participation, l'organisation de cet événement est possible. Merci à tous !!!





Nouveau sur la commune

Terre animale

Cette structure agréée par la Direction Départementale de la Protection des Populations, inscrite au Registre du Commerce et de l'Artisanat, propose pour les chiens, les chats, les NAC, ... des services :

- de garde et promenade;
- de soins à domicile pour animal malade, avec un handicap ou en fin de vie;
- de taxi et ambulance animaliers.

Contacter Sarah au 06 64 46 64 86 pour plus d'informations.







Défibrillateur

Installation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) devant la mairie.

Cet appareil contribue à augmenter significativement les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque.

Muni d'une assistance vocale, il guide pas à pas l'utilisateur.



Projet construction salle polyvalente

L'Avant-Projet Définitif (APD) a été accepté par le Conseil le 05 juillet 2021.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 3112936,00 € HT selon un Plan de Financement également approuvé par le Conseil le 06 septembre 2021 réparti entre fonds propres, emprunt et subventions. Le permis de construire a été déposé.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2021 pour une durée estimative de 18 mois.



Voirie

Une nouvelle apparence pour la rue des Moulins





Entrée sud du village

Les travaux ont démarré début septembre et vont se dérouler selon 3 phases successives pour une fin prévue aux alentours de février-mars 2022.





Le point sur les impôts fonciers

MUNE: PONT DE LISERE (250) DROME (26)

Vous avez certainement constaté une hausse des impôts fonciers. Nous souhaitons mettre en avant que la part communale n'a, elle, pas augmenté, comme le montre un exemple d'avis de taxes foncières de la commune.

	Co	Commune: PONT DE LISERE (230), DROWE (26)									
		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
	Taxes foncières 2021 Commu		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
		Taux 2020	28,31 %	%	0,07 %	0,268 %	8,45 %	0,478 %			
		Taux 2021	28,31 %	%	1,50 %	0,231 %	9,52 %	0,649 %			
		Adresse	1 RUE DU								
	, <u>,</u>	Base	1962		1962	1962	1962	1962			
	bâties	Cotisation	555		29	5	187	13	789		
		Cotisation lissée									
	Propriétés	Adresse									
	prie	Base									
	Pro	Cotisation									
	Ι,	Cotisation lissée									
		Cotisation 2020	555		1	5	165	9			
		Cotisation 2021	555		29	5	187	13	789		
		Variation	0 %	%	- %	0 %	+13,33 %	+44,44 %			
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		

Sirctom, trions et sensibilisons...

Dans le cadre de sa politique de prévention, le Sirctom réalise cette année des interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les plus jeunes aux thématiques entourant la réduction des déchets.

Deux interventions sont prévues auprès des Grandes Sections et CE1 de notre école le 23 novembre 2021 et le 8 mars 2022.



Retrouvez toutes les informations sur sirctom.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu – Réunion du 6 septembre 2021

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DÉLÉGATION

N° 2021.016 : L'avenant N° 1 au marché N° 2020TR04720001 extension de l'École bioclimatique pour le lot 1 pour un montant négatif de - 2824,52 € HT ce qui porte le montant du marché à 76733,08 € HT.

N° 2021.017 : L'avenant N° 1 au marché 2021TR04720001 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 2 pour un montant négatif de – 350,00 € HT ce qui porte le montant du marché à 24410.10 € HT.

Nº 2021.018 : L'avenant au Marché 2021TR04720002 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 4 pour un montant négatif de - 108,00 € HT ce qui porte le montant du marché 15835,00 € HT.

N° 2021.019 : L'avenant au Marché 2021TR04720003 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 6 pour un montant négatif de - 2943,25 € HT ce qui porte le montant du marché

N° 2021.020 : L'avenant au Marché 2020TR04720002 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 5 pour un montant négatif de - 250 € HT ce qui porte le montant du marché à 11937,64 € HT.

Nº 2021.021: L'avenant au Marché 2020TR04720003 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 7 pour un montant négatif de – 540,33 € HT ce qui porte le montant du marché à 13506 53 € HT

N° 2021.022 : L'avenant Marché 2020TR04720004 relatif à l'Extension de l'École bioclimatique lot 8 pour un montant de 8354,40 € HT ce qui porte le montant du marché à 22771,00

N° 2021.023 : Le marché N° 2021TR04430001 relatif à l'aménagement du carrefour RN 7/RD 220 pour le Lot 1 terrassement - voirie - réseaux est attribué au Groupement d'entreprises Eiffage TP Bourg les Valence (mandataire) et Roffat TP Mercurol-Veaunes (co-traitant) pour un montant de 481 600.31 € HT.

N° 2021.024 : Le marché N° 2021TR04430002 relatif à l'aménagement du carrefour RN 7/RD 220 pour le Lot 2 réseaux assainissement est attribué à l'entreprise Boisset TP Chanos Curson pour un montant de 97 918,92 € HT.

N° 2021.025 : Le marché N° 2021TR04430003 relatif à l'aménagement du carrefour RN 7/RD 220 pour le Lot 3 revêtements béton est attribué à l'entreprise Sols Vallée du Rhône Livronr-Drôme pour 46000 € HT.

N° 2021.026 : Le marché N° 2021TR04430004 relatif à l'aménagement du carrefour RN 7/RD 220 pour le Lot 4 espaces verts - mobilier urbain est attribué à l'entreprise Valente l'Esprit au Vert Alixan pour 111000 € HT.

N° **2021.027** : Le marché N° 2021TR04430005 relatif à l'aménagement du carrefour RN 7/RD 220 pour le Lot 5 Éclairage public est attribué à l'entreprise Eiffage Energie Bourg-lès-Valence pour 65 976.00 € HT.

Nº 2021.028 : Madame le Maire sollicite une subvention, au montant maximum, au titre de la DETR ou de la DSIL la création d'une salle polyvalente. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 3112936,00 € HT. (Travaux pour 2582625,00 € -Maîtrise d'œuvre pour 401 196,00 €, 129 115,00 € pour études missions diverses et imprévus travaux).

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N° 1 : projet construction salle polyvalente – plan de financement

Madame le Maire rappelle que par délibération 2021.031 du 5 juillet 2021, le Conseil municipal a accepté l'Avant-Projet Définitif établi par le groupement de maîtrise d'œuvre dont Monsieur Ballay Benjamin, architecte, est le mandataire, concernant les travaux de construction d'une salle polyvalente. L'avant-projet se présente comme suit

coût prévisionnel des travaux : 2582625,00 € HT

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement de cette opération comme suit

Coût prévisionnel de l'opération	3112936,00 €HT			
Coût prévisionnel des travaux	2582625,00 €HT			
Maîtrise d'œuvre	401 196,00 € HT			
Diverses missions et imprévus (5 %)	129115,00 €HT			
Ressources prévisionnelle de l'opération	3112936,00 €HT			
DSIL (État) ATTENDU	618322,00 €HT			
Conseil régional ATTENDU	618322,00 €HT			
Conseil départemental ATTENDU	618322,00 €HT			
Fonds propres et emprunt	1257970,00 €HT			

Et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'État au titre de la DETR/DSIL 2021

Le Conseil municipal adopte le plan de financement de l'opération.

QUESTION N° 2 : convention d'utilisation du gymnase par les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les Associations de Pont-de-l'Isère utilisent les salles municipales selon des créneaux horaires fixés par un planning hebdomadaire. Afin que cette utilisation soit contractualisée, il est nécessaire de renouveler avec chaque utilisateur la convention fixant les règles d'utilisation des locaux mis à disposition. Il est demandé au Conseil municipal de valider ces nouvelles conventions

Le Conseil municipal accepte les conventions à passer avec

QUESTION N° 3 : Arche Agglo – mise à disposition des biens suite au transfert de compétence eau et assainissement

Madame le Maire rappelle le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté d'agglomération Arche Agglo. Ce transfert entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Le constat de cette mise à disposition est établi par un procès-verbal passé contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. La valeur nette comptable remise s'élève à 1517517,51€. Il est nécessaire d'établir ce procès-verbal en prenant en compte quelques corrections à apporter sur certains amortissements sur les exercices antérieurs conformément à l'état joint faisant apparaître un réajustement d'un montant de 41 144.54€. Ce réaiustement sera reconstitué par une opération d'ordre non budgétaire sur le budget principal, le budget assainissement étant dissous en utilisant les comptes 1068 et les comptes subdivisés 28.

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition des biens du service assainissement ; autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal.

QUESTION Nº 4 : création poste saisonnier

Madame le Maire expose qu'en raison de la nécessité de maintenir la surveillance du complexe sportif il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet à raison de 2,77 heures hebdomadaires (12 heures par mois) a compter du 01/10/2021.

Le Conseil municipal décide de créer un emploi saisonnier.

QUESTION Nº 5 : emprunt Caisse d'Épargne

Madame le Maire présente les offres de prêts reçues. Pour un emprunt de 2000000,00€ dont la meilleure offre, à ce jour, est celle de la Caisse d'Epargne.

Montant du Prêt : 2000000 euros - Frais de dossier : 0,10 % (2000 euros)

PHASE DE MISE À DISPOSITION DES FONDS

Mise à disposition des fonds : 25/10/2022

PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Taux d'intérêt du prêt : taux fixe de 0,68 % Base de calcul :

- Durée d'amortissement du prêt : 15 années
- Mode d'amortissement : amortissement constant
- Date du point de départ de l'amortissement : 25/10/2022 Date de la première échéance : 25/01/2023
- Périodicité des échéances : trimestrielle à compter de la première échéand
- Les autres offres qui ont été établies par le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, le Crédit Agricole Centre-est, et la banque

des territoires, font apparaître des taux supérieurs et pas de décalage d'annuité. Elle propose au Conseil municipal d'acter l'offre la mieux-disante, soit celle de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil municipal accepte la proposition de la Caisse d'Épargne.

QUESTION Nº 6 : subventions scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier iour de classe.

Pour la rentrée 2021-2022 les effectifs prévus sont les suivants :

- école maternelle (Coopérative scolaire) : 138 élèves (pour rappel année 2020-2021 : 151);
- école élémentaire (Sou des écoles) : 288 élèves (pour rappel année 2020-2021 : 296).

Le montant des subventions proposées est : 7 € par élève à verser à la Coopérative scolaire et au Sou des écoles.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au versement des subventions.

QUESTION N° 7 : décision modificative n° 3 budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 3 au budget général.

Section de fonctionnement :

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations 2982,00 € 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) 2982,00€

Le Conseil municipal accepte la décision modificative n° 3.

QUESTION Nº 8 : budgets scolaires

Madame le Maire présente les projets de budget scolaire qui seront accordés aux écoles élémentaire et maternelle. Ces budgets fixent les différents postes et les crédits accordés pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil municipal accepte les projets de budgets.

QUESTION Nº 9: convention Fondation 30 millions d'amis pour chats errants

Madame le Maire expose que la gestion des populations de chats libres, sans propriétaire reconnu et errants est problématique. Une solution est la stérilisation et l'identification de ces chats « errants » sans propriétaire reconnu. Afin d'être accompagné dans cette procédure, une convention est présentée par l'Association « Fondation 30 millions d'amis ».

Le Conseil municipal accepte la convention.

QUESTION Nº 10: tarif marche nordique

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour l'activité Marche nordique et propose de maintenir le tarif en cours de 70 € pour une année.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Quatre agents ont ou vont faire valoir leurs droits à la retraite, à cette occasion une réception sera organisée le mardi 21 septembre à 18 h 30 en Mairie.
- Trois projets vont démarrer : l'aménagement du carrefour RN 7/ RD 220, l'aménagement de la rue des Moulins et de la rue Ampère.

Isabelle Pouilly:

Le 01/10 présentation aux classes de CM1 et CM2 du projet de Conseil municipal des enfants. L'élection aura lieu le 22/10, une permanence pour les enfants non scolarisés sur Pont-de-l'Isère et le dépouillement le samedi 23/10.

Isabelle Chastagnier:

- Début de l'atelier équilibre (7 personnes présentes) et sophrologie (11 inscrits).
- Consultation des conseillers sur provenance des colis de Noël aux séniors : les conseillers sont favorables à des produits locaux.

Christel Castello:

- Le jour de la course, pass sanitaire obligatoire, masque obligatoire, récompenses après chaque course et pas de podium commun.
- La newsletter va paraître, commission communication le 04/10.

Information sur les nouvelles consignes de tri, un courrier va être adressé à chaq<mark>ue f</mark>oyer e<mark>t une d</mark>iffusion sur les s<mark>u</mark>pports communaux.

Marc Pizieux:

- Une bonne fréquentation pour le forum des associations avec des contacts importants pour les nouveaux cours de théâtre, la section yoga de l'as<mark>sociati</mark>on Bouger au 45° a eu éga<mark>le</mark>ment beaucoup de contacts.
- Toutes les activités peuvent reprendre avec le respect des normes sanitaires en vigueur et présentation du pass s<mark>a</mark>nitaire. Une interrogation peut se poser sur les sports collectifs et la vaccination des jeunes.
 - Une remarque est faite par Madame Brigitte Gosse-Darche sur le stationnement et le comportement des personnes lors du forum au complexe sportif.

Compte-rendu -Réunion du 11 octobre 2021

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DÉLÉGATION

N° 2021.029 : Madame le Maire sollicite des services de l'État une subvention, au taux maximum, au titre de la DETR pour un complément au système de vidéoprotection. L'estimation prévisionnelle se monte à 87 620 € HT.

N° 2021.030 : Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession.

N° 2021.031 : Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession

N° 2021.032 : Le Maire décide de vendre le véhicule Renault Clio. N° 2021.034 : Madame le Maire sollicite des services de l'État une subvention, au taux maximum, au titre de la DETR pour un complément au système de vidéoprotection. L'estimation prévisionnelle se monte à 106193.00 € HT.

N° 2021.035 : Madame le Maire sollicite de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention, au taux maximum, pour un complément au système de vidéoprotection. L'estimation prévisionnelle se monte à 106 193 00 € HT

QUESTION Nº 1 : aménagement carrefour RN 7/RD 220 convention de participation Arche Agglo pour travaux assainissement

Madame le Maire rappelle qu'une partie des travaux d'aménagement de l'entrée Sud de Pont-de-l'Isère, aménagement du carrefour de la RN7 - RD220 concerne la pose de réseaux d'assainissement pluvial en zone urbaine, relevant de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), transférée à l'Agglo dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement. Il appartient à Arche Agglo de réaliser les réseaux d'assainissement pluvial sur le troncon des travaux réalisés par la ville de Pont-de-l'Isère en qualité de maître d'ouvrage. Les travaux prévus vont faire l'objet d'un paiement au titulaire par la ville de Pont-de-l'Isère dans le cadre d'un marché de travaux. Arche Agglo accepte les travaux de création de réseaux assainissement pluvial, pour un montant de 97 918,92 € HT soit 117 502,70 € TTC effectués par la ville de Pont-de-l'Isère pour son compte, il convient donc d'organiser le remboursement desdits travaux par l'EPCI à la commune par la signature d'une convention.

Le Conseil municipal accepte la convention.

QUESTION N° 2 : convention tripartite pour travaux contournement Sodimas rue Ampère

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de contournement de l'entreprise Sodimas, sur la rue Ampère, il est nécessaire de passer une convention tripartite entre la Commune, Arche Agglo et Sodimas afin d'organiser les travaux et le financement.

Le Conseil municipal accepte la convention.

QUESTION N° 3 : convention d'utilisation du domaine public ACAP pour dépôt bennes pour commerçants

Madame le Maire expose que l'ACAP « Association des Commercants et Artisans de Pont-de-l'Isère envisage de mettre à disposition de leurs adhérents 2 bacs pélican de 5 m³ pour le dépôt de cartons et autres ordures ménagères. Ces bacs étant déposés, sur le domaine public (espace de l'îlot de propreté, chemin des Gours) il est nécessaire qu'une convention entre la Commune et l'ACAP précise les conditions d'utilisation du Domaine Public. Madame le Maire présente le projet de convention.

Le Conseil municipal accepte la convention.

QUESTION Nº 4: Arche Agglo – Modification des statuts Madame le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 7 juillet 2021, portant modification des

statuts. Celle-ci porte sur l'enseignement musical, la gestion des équipements sportifs, le déploiement des Maisons France Service et sur l'intégration des compétences AEP, assainissement et GEPU devenues obligatoire depuis le 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal valide la modification statutaire proposée.

QUESTION N° 5 : CDG 26 - convention unique en santé et sécurité au travail

Madame le Maire expose que pour les agents de la Collectivité, la médecine professionnelle et préventive est assurée par le Centre Départemental de Gestion de la Drôme. Elle précise que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes - médecine du travail : visite médicale périodique,

inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, psychologie du travail et des organisations;

- coaching : aide au <mark>déve</mark>loppement de nouvelles compétences amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail.

QUESTION Nº 6 : emprunt Caisse d'Épargne rectification erreur matérielle

Madame le Maire rappelle que par délibération 2021.047 le Conseil municipal a accepté un emprunt à passer avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 2000 000,00 €.

Il apparaît que lors de la transcription de la délibération deux erreurs matérielles ont été relevées. Il est donc nécessaire de modifier ces deux erreurs.

Le Conseil municipal accepte les rectifications présentées.

QUESTION Nº 7 : règlement services périscolaires -Avenant nº 2

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier le règlement des services périscolaires et propose un avenant comme suit :« Annulation d'une sortie scolaire en raison des prévisions météorologiques 24 h ou 48 h avant la date prévue : pour faciliter la gestion des repas, les enfants avec une réservation validée au restaurant scolaire, auront la possibilité de déjeuner avec le pique-nique prévu pour la sortie. »

Le Conseil municipal accepte l'avenant N° 2 au règlement.

QUESTION N° 8 : motion sur activité bureau de poste de Pont-de-l'Isère

Madame le Maire souhaite relever les difficultés rencontrées par les usagers, publics, commercants et artisans, à cause de la fermeture régulière du bureau de poste de Pont-de-l'Isère. Face à l'absence du service rendu, elle demande au Conseil municipal de voter une motion pour que la Poste assure la continuité du service. Ce service dégradé aura pour conséquence, à moyen terme, une fréquentation moindre du bureau de poste par le public, ce qui, à plus long terme, sera un argument pour les services de la Poste d'envisager une fermeture.

Le Conseil municipal adopte la motion.

QUESTION Nº 9 : création de poste pour accroissement d'activité

Madame le Maire expose qu'en raison de la nécessité de maintenir l'entretien des espaces verts il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/11/2021

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi.

QUESTION Nº 10 : CDG 26 - Convention unique en archives, numérisation et RGPD

Madame le Maire rappelle que chaque collectivité et chaque établissement public local est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire, que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci, elle informe que la collectivité adhère aux services dédiés du Centre de Gestion de la Drôme. Celui-ci, afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- traitement archivistique papier;
- traitement archivistique électronique;
- mise en conformité RGPD.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention unique.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Rappel de l'orage du 26/09 et des quantités d'eau exceptionnelles tombées sur la commune.
- À partir du 1er janvier 2022, en raison des travaux de construction de la salle polyvalente, les salles communales ne seront plus louées aux particuliers.
- Informe des dates des prochaines élections sur 2022 présidentielles les 10 et 24 avril, législatives 12 et 19 juin et rappelle que la tenue des bureaux de vote fait partie d'une obligation du rôle d'élu municipal.
- Les 3 bureaux de vote seront regroupés au gymnase
- Réception des nouveaux arrivants : 26/11 à 18h30.

Jean-Christophe Weibel:

Fait le bilan de la course qui a eu lieu le 3 octobre, 130 coureurs, 32 marcheurs, les participants étaient satisfaits. Les sponsors ont répondu favorablement, avec beaucoup de commerçants de la commune. La remise du chèque a ACC26 aura lieu le 19 novembre à 18 h 30.

Pascal Bigi:

Travaux sur la rue des Moulins pratiquement terminés - concernant l'aménagement du carrefour de la RN 7 les travaux d'assainissement sont terminés et la démolition des îlots est en cours - des emplois sur divers chemins vont être entrepris.

Isabelle Chastagnier :

Présente le bilan de la Semaine bleue avec une fréquentation des animations qui n'a pas été celle espérée. A participé à une réunion Arche Agglo qui présentait une étude sur les personnes âgées du territoire. Il y en a 713 en maison de retraite.

Marc Pizieux:

- Réunion le 18/10 pour préparation Téléthon.
- AG de l'amicale laïque avec un nouveau bureau (présidente M^{me} Puel) organisation d'une tombola en remplacement du loto. Tennis : de plus en plus d'enfants.
- Badminton: 25 adhérents et demande de créneaux supplémentaires.
- Don du sang: 55 dons.
- Danse : peu d'enfants.